



**Par courriel**

Le 11 juin 2026

Me Johanne Skelling, secrétaire  
Régie de l'énergie  
500, boulevard René-Lévesque Ouest  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.100  
Case postale 43  
Montréal (Québec) H2Z 1W7

**Me Simon Turmel**  
Avocat

Hydro-Québec – Affaires juridiques  
16<sup>e</sup> étage  
1001, boul. Robert-Bourassa  
Montréal (Québec) H3B 0B6

C. élec. : [turmel.simon@hydroquebec.com](mailto:turmel.simon@hydroquebec.com)

**OBJET :** Demande relative à la conversion du réseau autonome d'Inukjuak à l'énergie renouvelable – **Suivi administratif**  
Votre dossier : R-4091-2019 / Notre référence : R057213 ST

---

Chère consœur,

Hydro-Québec dans ses activités de distribution d'électricité (le « Distributeur ») fait par la présente suite aux décisions D-2019-173 et D-2020-099.

Le Distributeur dépose en suivi administratif l'état d'avancement du développement de la stratégie de valorisation des surplus hydroélectriques dans le réseau d'Inukjuak.

Veuillez recevoir, chère consœur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

*(s) Simon Turmel*

**SIMON TURMEL**, avocat

ST/im

p.j.